

*Ajournement*

l'Orateur. Je me souviens du temps où, jeune avocat, je voyageais entre Sudbury et Capreol à la demande de gens de la région pour voir si je ne pourrais les aider à trouver des fonds hypothécaires. Je me rappelle être allé dans ces localités pour constater que les prêts s'y faisaient à des taux de 18, 24 et 28 p. 100 par année avec parfois à la fin un supplément de 10 p. 100 par année. Voilà le genre de situation qu'on rencontre en bien des endroits.

L'un des objectifs de ce bill devrait être d'essayer de faire circuler le capital des régions où l'on trouve des fonds hypothécaires aux régions où il ne s'en trouve pas. Si les députés qui siègent à ma gauche comprenaient certains principes de la Fannie May Corporation des États-Unis qui dans une certaine mesure est, je pense, le genre de corporation que le ministre essaie de mettre sur pied en présentant cette loi, la loi sur le financement des hypothèques grevant des propriétés résidentielles, ils sauraient qu'elle a pour objet de faire circuler le capital.

L'un des problèmes des gens qui œuvrent sur le marché des hypothèques, c'est qu'il faut recueillir les fonds en comptant sur les petits dépôts et les petits investisseurs, et que les hypothèques sont financées dans une très large mesure au Canada par des sociétés d'assurance-vie ainsi que par des sociétés de fiducie. L'un des problèmes, c'est que l'activité de ces sociétés est restreinte par l'actuel système bancaire de telle façon que lorsque l'argent est facile, comme c'était le cas il y a deux ou trois mois avant que nous n'ayons une autre série de mesures de resserrement du crédit prises par le ministre Turner à l'exemple du ministre Benson, il se produit une forte concurrence pour accéder au marché des hypothèques entre les sociétés de placements hypothécaires, et par conséquent les taux d'intérêt font un bond.

**Une voix:** Dix heures.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Un député vient de faire remarquer qu'il est 10 heures.

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

**LES FINANCES—LE RÉGIME BANCAIRE ET LE FARDEAU DES TAUX D'INTÉRÊT DANS LES RÉGIONS À CROISSANCE ÉCONOMIQUE LENTE**

**M. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, le 12 avril j'ai posé la question suivante au ministre des Finances (M. Turner):

Le ministre pourrait-il songer à faire faire une étude en vue de modifier le régime bancaire de façon à permettre l'allègement du fardeau des taux d'intérêt dans les régions dont l'expansion économique est lente?

Le ministre ne m'a pas donné une réponse satisfaisante, mais le 19 avril il a eu l'amabilité de me faire parvenir certains autres renseignements. Ils me servent et je lui en sais gré mais je voulais que l'on entreprenne une étude pour ce nous puissions faire quelques suggestions. Je vais ce soir faire quelques suggestions et j'espère qu'elles feront ressortir l'essentiel de ma question, qu'elles identi-

[M. Blenkarn.]

fieront certains problèmes. Espérons que le ministre les trouvera aussi positives qu'elles se proposent de l'être.

• (2200)

Nous devrions mettre au point des politiques bancaires régionales et restructurer notre système bancaire à succursales de façon à ce que, entre autres choses, des bureaux de la Banque du Canada soient établis dans les différentes régions du pays, ce qui assurerait une meilleure contribution aux politiques par une diversification des intérêts. Les banques, bien qu'elles soient des institutions très puissantes, sont assujetties aux politiques du gouvernement et sont facilement influencées par la Banque du Canada. Des politiques bancaires régionales devraient être réalisables lorsque le crédit est rare afin de protéger les intérêts des régions à croissance économique lente. Je crois que ce que l'on appelle «l'Accord de Winnipeg» reconnaît implicitement ce besoin. Compte tenu de la nature de notre économie, de notre population dispersée et des problèmes de chômage saisonnier dans les régions à croissance lente, il nous faut rechercher des solutions régionales à nos problèmes monétaires.

Tant que nous aurons une seule banque centrale, une monnaie commune et un système bancaire à succursales au Canada, toutes les régions seront touchées par les conditions monétaires nationales, y compris les taux d'intérêts élevés et les variations de la disponibilité du crédit. Le vice-président exécutif de la Banque de la Nouvelle-Écosse a déclaré le 5 avril dernier, dans un discours prononcé devant le Canadian Club à Winnipeg:

Il est certain que si les banques à charte étaient autorisées à compter dans leur avoir liquide statutaire ou même traditionnel des bons provinciaux du Trésor ou valeurs semblables, il faudrait au départ que la banque centrale elle-même possède et accepte les mêmes catégories de valeurs provinciales.

Il a en outre ajouté:

De même, on pourrait permettre aux banques à charte d'inclure les bons provinciaux du Trésor dans leurs réserves secondaires statutaires et les obligations provinciales à court terme dans le calcul de leur principal avoir liquide. Le marché des émissions pour amortir la dette provinciale s'en trouverait énormément amélioré et le rythme général d'emprunt des provinces diminuerait probablement, tandis que les coûts du service de la dette du gouvernement fédéral augmenteraient probablement. Un avantage secondaire serait que les émissions de bons du Trésor par le gouvernement fédéral deviendraient significatives, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle où environ 95 p. 100 des bons du Trésor sont détenus par la Banque du Canada et les banques à charte.

Il est toujours possible d'entrer de nouveaux arrangements structureaux, mais je crois que les modifications proposées ci-dessus sont possibles et amélioreraient matériellement les marchés financiers des provinces. Il est plus que probable que cela découle des généralisations du discours du trône.

Pour moi, il s'agit d'une politique nationale réglée: le gouvernement favorisera la dépression économique et créera du chômage afin de juguler l'inflation. La province du Nouveau-Brunswick qui fait partie du Canada, ne peut échapper aux conséquences d'une politique nationale. Quand le gouvernement fédéral veut favoriser la dépression de l'économie et le chômage pour enrayer l'inflation, l'économie du Nouveau-Brunswick en souffre, le chômage augmente dans cette province et nous devons faire face à l'inflation par dessus le marché.

Malheureusement, ceux qui vivent dans les régions les moins prospères du Canada sont les premiers atteints, ceux qui sont le plus durement frappés et les derniers à se remettre d'un tel ralentissement du rendement économique national. Il est triste de voir que tant de gens du Nouveau-Brunswick ont dû souffrir de la pauvreté et du chômage l'an dernier, année au cours de laquelle il y a eu